

**Séance ordinaire du
11 janvier 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-01

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 15 DÉCEMBRE 2015

Attendu que les photocopies des procès-verbaux des 7 et 15 décembre 2015 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que les procès-verbaux soient adoptés dans leur forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-02

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de décembre 2015 au montant de 75 066,27 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-03

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de décembre 2015 au montant de 332 791,84 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2015 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-04

AUTORISATION POUR UNE MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 500 000 \$ afin de couvrir les engagements de la municipalité, il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et le maire à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-05

AUTORISATION À PAYER LA FACTURE DE L'ENTREPRISE « LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE »

Il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise « Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée » au montant de 206 571,93 \$ taxes incluses pour les travaux faits sur les rues de L'Essor et Duchesne. Le financement sera fait par la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-06

APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ – ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES – lot 3 201 041

Attendu qu'un nouveau pont doit être construit à l'endroit du Pont couvert situé sur le rang 2 Neigette Est afin de répondre aux besoins des agriculteurs du secteur;

Attendu que nous désirons conserver le pont couvert en l'installant à proximité de son site actuel;

Attendu que nous considérons ce bien comme un bien patrimonial et sa préservation est importante pour la population anacloise;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité doit adresser ses recommandations à la Commission en tenant compte de l'article 12 de la Loi;

Attendu que la Municipalité, par l'intermédiaire d'un officier municipal autorisé, doit compléter les sections 12, 13 et 14 de ce formulaire;

Attendu que le potentiel agricole du lot est inscrit au classement des sols selon l'Inventaire des Terres du Canada comme étant de classe 3-6F et 3-4W;

Attendu que nous désirons faire l'acquisition du lot 3 201 041 (9-P) et l'utiliser à des fins autres qu'agricoles pour y installer le pont pour en faire un centre d'interprétation;

Attendu que cette demande n'aura pas d'effet, à moyen et long terme, sur le développement des activités agricoles du secteur puisque le lot visé n'est pas cultivé et ne pourra jamais l'être;

Attendu qu'il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande;

Attendu que la demande n'est pas conforme à la réglementation municipale actuelle;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté afin de rendre conforme la demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de protection du territoire agricole l'autorisation d'acquérir et d'utiliser le lot 3 201 041 à des fins autres qu'agricoles. La présente résolution annule la résolution 2015-11-124.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-07

SUBVENTION 2016 – ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-À-L'ANGUILLE – CARACTÉRISATION DES SÉDIMENTS DU LAC-À-L'ANGUILLE

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité d'accorder à l'Association de la protection de l'Environnement du Lac-à-l'Anguille inc. une subvention au montant de 4 000 \$ représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour la réalisation du projet « caractérisation des sédiments du Lac-à-l'Anguille » et ce, conditionnellement à la confirmation de la participation des autres partenaires de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2016-01-08

PLACE AUX JEUNES

Attendu que, le Conseil trouve intéressant le projet de séjour exploratoire entrepreneurial en milieu rural et appuie cette initiative;

Attendu l'intérêt de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard à se voir visiter, dans une perspective de promotion de l'entrepreneuriat collectif dans son milieu, en partenariat avec l'ADSM;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de financement de cinq mille dollars (5 000 \$) dans le cadre du projet de séjour exploratoire entrepreneurial en milieu rural de Place aux jeunes Rimouski-Neigette, pour le volet intermunicipal du Fonds de développement rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS

Le Conseil municipal tient à féliciter monsieur Lucien Roy qui a été président de la corporation du Patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard de 2004 à 2015. Bravo pour tous les accomplissements pour le secteur patrimonial, entre autres, la forge St-Laurent, le four à chaux et l'abattoir-porcherie de Pitt Fournier, pour ne nommer que ceux-là. Merci pour votre implication durant ces nombreuses années.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du président, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Alain Lapierre, directeur général